

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS424

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 22

À l'alinéa 7, après la première occurrence des mots :

« d'assurance »,

insérer les mots :

« au titre d'une activité »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel